



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 12 JUIN 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le 06 juin 2023, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :
Claire APFFEL, Laurence BEPOIX, Michel BOURETTE, Anne-Lise BOUVERESSE, Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON, Martine DONEY, Denis DUQUET, Pierre-Alain DUQUET, Simon GAILLARD, Alain GENTINE, Claude GRESSET, Catherine HAMELIN, Laurence MARTIN, Michel TIROLE, Elodie TOITOT, Jean-Pierre VAGNE.

Conseillers Absents :
Laurence Mairot,
François Martin

Procurations de vote :
Laurence Mairot donne procuration à Elodie Toitot
François Martin donne procuration à Catherine Hamelin

17 conseillers présents et 2 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Bénédicte CHAMBREY
Madame la maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1/ Validation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars
- 2/ Délibérations
 - Remboursement
 - Référent déontologue
 - Carte avantage jeune 2023-2024
- 3/ Bâtiment
 - Eglise
 - Ancienne mairie
- 4/ Développement Durable
 - Présentation de l'étude du schéma cyclable Beure-Arguel-Fontain-Arguel
 - Convention pour campagne stérilisation des chats
- 5/ Urbanisme
 - PADD / PLH

- PLUi
- Extension Natura 2000
- 6/ Questions diverses
- Commission contrôle des listes électorales - remplacement de Philippe Girard
- Médiathèque de Pugey
- Nom pour les salles louées
- Réunion publique pour les résultats de l'enquête

Validation du compte-rendu du conseil municipal du 27 mars

M. Tirole fait la remarque qu'il n'a pas pu lire le compte-rendu car il n'a été transmis que dimanche alors que Mme la Maire avait dit qu'il serait transmis dans les 8-10 jours après le conseil. Elle en prend note et informe que cela sera noté dans le PV.

Elle propose de reprendre le compte rendu si les élus le souhaitent et insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter si les élus ont des remarques à faire remonter.

M. Tirole fait remarquer que « quand tu reçois ça 2 mois et demie après on ne se souvient plus de ce qui a été dit. » Pour rappel, le conseil municipal prévu au mois de mai avait été annulé car il n'y avait qu'un point à l'ordre du jour.

Il est reproché que les comptes rendus sont très long. Mme la maire expose qu'elle essaye de faire un compte rendu en faisant ressortir les débats de la façon la plus neutre possible. Elle explique l'élaboration du PV : elle prend des notes, ainsi que M. Chanson, et ajoute cela au compte rendu qu'elle reçoit du secrétaire de séance. Il est intéressant que plusieurs personnes prennent des notes pour pouvoir croiser par la suite les notes de chacun.

Question sur les secrétaires de mairie : Pourquoi n'y a-t-il personne ? Sandrine est là pour les délibérations mais elle ne prenait pas régulièrement de notes. M. Bourette donne l'historique : les notes étaient prises par une secrétaire, qui écrivait le compte-rendu. Mais les élus faisaient beaucoup de remarques et n'étaient pas d'accord. D'où la solution de demander à chaque élu, de prendre les notes pour établir le compte-rendu.

Un conseiller propose de faire un compte-rendu très succinct. Mme Doney ajoute que Mme Hamelin doit donner beaucoup d'énergie à cette rédaction, et qu'elle va finir par s'épuiser. Mme la Maire indique qu'il n'y aura jamais tout, car ce n'est pas un verbatim. Après il est intéressant de retranscrire les désaccords sur certains points.

Mme Doney fait la remarque qu'en effet il est très complet. Mme la maire regrette que ce compte rendu ne comporte pas plus de graphiques pour les habitants. Les habitants seraient intéressés d'en savoir plus sur certains projets ou le budget.

M. Gresset pense qu'un résumé serait suffisant et que nous n'avons pas besoin de tout mettre.

M. Tirole évoque que tout le monde ne peut pas écrire tout ce qui se dit.

Mme la Maire trouve important de faire ressortir les débats.

M. D. Duquet fait la remarque qu'il est possible également d'enregistrer les débats.

Il est demandé si le compte-rendu est mis au vote ou si nous repoussons. Réponse : mise au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 19 voix POUR, le compte-rendu du conseil municipal du 27 mars 2023

Délibérations

1. Remboursement

Remboursement de frais pour Michel Tirole (qui ne va pas participer au vote)
A dépensé : 146.73 euros pour un répéteur et une batterie électrique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 18 voix POUR,

2. Référent déontologue

Ce référent accompagne les élus afin de prémunir ces derniers contre les risques juridiques et en particulier les risques de poursuites pénales liés, par exemple, aux situations de conflits d'intérêts dans lesquelles ils peuvent se retrouver. Le centre de gestion propose également, lors de l'adhésion, une mission d'assistance et de conseil.

Les référents proposés par le centre de gestion et l'association des maires du Doubs sont :

- Stéphane BARTHEAUX, magistrat administratif
- Pascaline BOULAY, magistrat administratif
- Christian BAUZERAND, magistrat administratif
- Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public
- Xavier MONLAÛ, magistrat administratif

M. Gresset demande quel est le coût. Comme indiqué sur la plaquette d'information, la tarification est de 97€ à 257€ par saisine.

La convention est passée pour un an, renouvelable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 19 voix POUR, la signature de cette convention.

3. Carte Avantage Jeune 2023-2024

Elle est proposée tous les ans. Les communes peuvent les proposer à plein tarif, à mi tarif ou l'offrir.

Si la commune la vend à 10€ c'est-à-dire à plein tarif, elle l'achète également à 10€.

Si la commune la vend à 8€ maxi c'est-à-dire à tarif réduit, la mairie est facturée à 9€.

Pour exemple, la commune de Pugey propose la Carte Avantage Jeunes à 4€.

Mme la Maire demande si les élus souhaitent proposer cette carte aux jeunes du village ou pas ? Sachant qu'il est possible de la trouver partout. M. Chanson précise que la commune facilite l'offre.

Il n'y a pas d'obligation.

M. Gresset propose que nous pouvons essayer une année pour voir si cela fonctionne et combien cela coûtera à la commune. M. Chanson pense que cela sera apprécié.

Le Conseil municipal approuve cette proposition.

Mme la Maire demande maintenant à quel tarif cette carte sera proposée.

M. Chanson pense qu'il faudrait la faire à 4€, comme la commune de Pugey.

Il faut, par contre, la limiter aux jeunes qui habitent dans le village.

Il est proposé le tarif de 4€ aux personnes jusqu'à 30 ans habitant sur notre commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve par 19 voix POUR,

Bâtiment

- Eglise : nous devons faire des diagnostics plomb et amiante qui empêchent de passer l'appel d'offres. Une visite a été faite cette semaine et une autre va venir.

La première a un mois de délais pour faire les prélèvements.

De plus le service économique de GBM a indiqué que les mentions du Code des Marchés Publics de M Cohendet n'étaient pas les bons.

La publication de l'appel d'offre serait en septembre. M. Gentine intervient pour dire que les entreprises répondent très bien en juillet aux appels d'offres et qu'il n'y a pas besoin d'attendre septembre.

Concernant le bonus « projet de mandat » possible pour la subvention du Département, Mme Gros qui suit notre dossier au Département a apporté les précisions. Le projet de mise en valeur du mobilier de l'église s'inscrit dans le contrat PAC 2023-2028, axe 3 - volet B. Les autres projets que nous pouvons avoir ne rentrent pas dans ce volet là (exemples terrain « Guignat » ou ancienne fruitière). Le bonus permet de toucher 60 000€ (maximum)

de plus pour un montant maximum de travaux pris en compte de 500 000€ HT. C'est un coup de pouce sur des projets orphelins.

Il est précisé qu'il n'y a pas besoin de prendre une délibération ce soir. Il faut attendre les résultats de l'appel d'offre (pour rappel c'est M. Cohendet qui reçoit les offres afin de faire l'analyse. C'est lui qui les reçoit et les valide.).

Après les discussions du dernier conseil, ce projet sera déclaré « projet de mandat » pour la subvention.

- Ancienne mairie : il y a eu une réunion vendredi 9 juin pour les résultats de l'appel d'offre concernant les travaux de rénovation. Il y a un problème car il n'y a pas de réponse sur le lot charpente couverture et celui électricité (lots 2 et 7). Les entreprises n'ont peut-être pas répondu à cause d'un agenda trop plein.

Les lots 1 et 4 qui concernent la destruction et doublage cloison peinture ont été attribués. Le lot 5 l'entreprise doit compléter son dossier.

Le lot 6 est un peu au-dessus des coûts estimés donc une négociation va être faite.

Il va être demandé aux lots 2 et 7 de nouvelles offres. Le but est de commencer les travaux assez tôt. M. Teyssieux (XTi) et Mme Régnier (GBM) vont prendre contact.

Sur le lot 3 : il est demandé des menuiseries bois alu mais cela est beaucoup trop cher. Il faut se renseigner pour savoir si nous toucherions la même subvention si nous décidons d'avoir des fenêtres PVC. Dans ce cas, nous changerions.

Si la subvention est plus basse, nous garderons le bois alu afin d'avoir une meilleure qualité.

Développement durable

- Présentation de l'étude du schéma cyclable Beure-Arguel-Fontain-Arguel :

Mme la Maire et M. Chanson ont participé à 3 réunions à propos du chemin cyclable.

Les associations de Beure Arguel Pugey ont fait remonter les besoins.

C'est le Grand Besançon qui a financé l'étude. Ils ont analysé les tronçons en cause : Beure – Arguel – Pugey et Fontain. La plus problématique est la liaison Beure - Arguel

Il y a un itinéraire bis qui pourrait passer par les Perchereaux avec la création d'une passerelle. Sauf qu'il n'y a aucune maîtrise foncière ; c'est donc impossible.

Les zones qui sont les plus contraignantes : le centre de Beure, la côte d'Arguel, le chemin de la Maltournée et la côte de Fontain.

Dans l'étude pour chaque section 3 propositions ont été faites : une proposition à minima, une proposition moyenne et une proposition haute.

Dans Beure : le but est de faire passer par le bas de Beure.

La stratégie du département est de décourager les gens qui prennent cet itinéraire (Arguel / Beure) de délestage afin qu'ils restent sur la route principale (N83 Lons le Saunier-Besançon) et qu'ils ne gagnent pas de temps en passant par ici.

La section 2 entre la sortie de Beure et la Maltournée : il est constaté une vitesse importante des véhicules (en moyenne 80km/h). Une des solutions serait de mettre 2 écluses et des pictogrammes pour indiquer les cyclistes.

Plus loin il faudrait peut-être faire un élargissement dans le grand virage. Agrandir la voie, marquer la route et le mieux serait d'avoir une voie cyclable.

Une des solutions est aussi de rendre piéton la Maltournée. Sauf que Beure a un projet immobilier en haut de la Maltournée. Mais Beure est très favorable à cette partie piétonne.

Il y a des sections où ce sera la commune et GBM qui financeront et d'autres où ce sera le département uniquement qui financera (exemple entre Arguel et Beure).

La section 3 est la plus compliquée à gérer. Ils proposent un alternat par feux soit un tout simple qui dure 1 minutes 32 soit alternat en fonction de la présentation de la circulation, ou en fonction des horaires dans la journée. Mais cela risque d'être assez cher car il faut amener l'alimentation électrique.

M. Tirole demande si l'alternat concernera aussi les vélos. La réponse est non.

L'estimation des coûts serait d'1,4 million pour les 4 sections.

Pour les sections à Arguel il est proposé de mettre une écluse dans le village (ce que nous avons déjà demandé à GBM dans les travaux 2023-2024).

Pour aller à Pugey, il conviendrait de faire un agrandissement de la route. La difficulté est qu'il faut prendre sur du foncier.

Pour la portion entre Arguel et Fontain, entre les problématiques de voirie qui s'affaisse, et la route prise entre un fossé et les rochers en arrivant sur Fontain, ce sera compliqué et ce n'est pas la partie la plus dangereuse. A priori il n'y aurait rien (a minima panneaux).

Mme Hamelin et M. Chanson doivent rencontrer bientôt GBM pour parler de l'accessibilité à la fruitière et chez Bulloz depuis le village.

GBM a parlé de cette étude lors de la conférence des maires, et le département a pris cela au sérieux, l'étude est de qualité.

Urbanisme

- PADD / PLH :

Le PADD encadre les documents d'urbanisme du futur PLUI. Chaque commune doit débattre au sein du conseil municipal sur le PADD. Il faut faire remonter ce qui nous paraît bien ou pas. Les 68 communes doivent le faire avant fin juin.

On rappelle que le document va engager les 68 communes du grand Besançon et cela nous engage jusqu'à 2050. Il ne faut pas louper le coche.

Le principal frein est le plan climat qui est assez restrictif, il faut rester dans le cadre avec les engagements des accords de Paris.

Il faut que le PADD soit compatible avec tous les documents.

Mme Martin demande comment cela va s'articuler. A chaque avancée des documents, nous devons en débattre en commission urbanisme (car difficile en conseil municipal). Le but est de finaliser le tout pour 2025 pour le passer avant les élections et il faut réussir à ce que tout le monde tombe d'accord et nous sommes 68 communes...

Rien que sur le plateau en quelques minutes les communes ne sont pas d'accord entre elles. Il va y avoir un gros travail à faire dessus, ce qui est présenté ce soir est un premier jet, les grandes lignes.

M. Vagne remarque que c'est bien qu'au fur et mesure de l'avancée, cela soit discuté en commission urbanisme comme ce soir.

Il vaut mieux faire une commission urbanisme dédiée aux différents points afin de faire ressortir les points pertinents.

M. Chanson trouve le PADD plutôt qualitatif. Il y a plusieurs choses que nous pourrions amender.

- PLUi :

Pour le conseil de ce soir, les documents présentés en Comité de Secteur PLUI ont été envoyés : une carte sur les zones A et N. C'est le premier travail qui a été demandé à chaque commune.

Une réunion a été faite avec les agriculteurs pour qu'ils nous fassent remonter ce qui va et ce qui ne va pas de leur point de vue. Nous devons faire remonter l'ensemble des habitations isolées et si elles avaient un changement de destination possible ou pas. Ce travail a été fait en commission urbanisme. A priori il n'y a pas de mutation définie aujourd'hui, il n'y a rien d'inscrit.

Nous avons fait remonter des infos sur les zones A naturelles. Certains points étaient bien et d'autres non. GBM est en train de compiler les résultats des 68 communes.

Délibération pour le PLH pour 2024-2029 : GBM demande de délibérer sur le projet de PLH sachant que rien n'a pas encore fixé définitivement. Le PLH est un outil de planification et de définition d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se

décline à l'échelle des 68 communes de GBM.

Est-on obligé de voter aujourd'hui. Mme la Maire trouve que cela est précoce, car les objectifs de production ne sont pas encore définis totalement.

M. Vagne pense que cela donne un chemin.

Le Conseil Municipal vote à 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 10 abstentions

- Extension Natura 2000 : (carte en annexe)

M. Chanson expose que les propositions par rapport à l'existant et ce qui a pu être vu serait d'étendre la zone (indiqué en jaune et orange sur la carte) : cela prend le fort Rolland, les Crêtes, les Mercureaux et les Perchereaux.

Cela n'est qu'une proposition, rien n'est pas fixé. C'est à la commune de décider.

Nous attendons que les foins soient finis pour en discuter avec les agriculteurs, qui sont les plus/premiers impactés.

Mme Doney indique que nous ne saurons pas ce que sera la gestion dans 15 ans. Une fois que cela est classé ça ne se déclassera jamais, ce n'est pas anodin. Au niveau des Perchereaux, 2 Gaec sont essentiellement concernés, celui des Mercureaux et celui des Martin.

M. Chanson parle des prairies sensibles. C'est le plus contraignant mais le plus rémunéré. Tout dépend du positionnement de la prairie.

Le but de l'extension est de prendre toute la vallée du Doubs. De reconnecter avec le Natura 2000 de la vallée de la Loue.

Nous nous demandons si nous ne pourrions pas décaler le corridor des Mercureaux sur la forêt de Fontain (Ruroie – Bois de la Chalotte). Cela pourrait être très intéressant pour la commune.

Enfin il n'y a pas eu de diagnostic de l'existant. Mais cela va être fait et le réseau Natura 2000 veut entendre les agriculteurs. Ils ne veulent pas d'affrontement mais veulent avoir un schéma cohérent.

Questions diverses

- Commission contrôle des listes électorales - remplacement de Philippe Girard :

Il faut demander dans l'ordre du tableau de la liste de la majorité. La personne suivante à M. Girard est Mme Bouveresse. Celle-ci accepte de prendre la place de M. Girard.

Il faut faire une commission car il y a eu des changements sur les listes, pas mal de mouvements.

- Médiathèque de Pugey : la commune de Pugey, avec le nouveau bâtiment, agrandi sa médiathèque et nous propose de travailler ensemble pour avoir une médiathèque commune (dans le sens où nous participerions au niveau du personnel). Il faut qu'il y ait une personne titulaire qui tienne la médiathèque. Ils nous proposent donc de participer à cette embauche et donc au salaire sachant que nous mettrions en place une convention (en cours d'écriture par M. Favory et M. Laidié de Pugey).

La médiathèque fonctionne bien aujourd'hui et cela serait intéressant de poursuivre ce partenariat, car les habitants de Fontain vont déjà à la médiathèque de Pugey.

Pour l'instant Pugey nous demande à nous, et demandera peut-être à La Vèze, mais pour ces derniers la problématique sera une question budgétaire.

Ils seraient prêts à faire des animations dans la salle des fêtes de Fontain, ils sont très intéressés par notre salle (surtout avec le projet de vidéoprojecteur fixe).

Mme Hamelin et M. Chanson ont profité de l'occasion pour glisser à M. Favory l'équipement du gymnase comme un mur d'escalade.

Il est demandé si le Conseil est favorable à cette convention : sur le principe oui.

- Nom pour les salles louées : demande des secrétaires car elles ne savent jamais de quelle

salle les gens parlent. De plus, nous avons eu 2 demandes : une de la famille Portelli (pour le stade de foot) et l'autre de la famille Pinard... Les élus ne sont pas totalement favorables, nous pourrions en reparler en commission.

- Réunion publique pour les résultats de l'enquête : la commission communication a travaillé dessus. Cela était prévu le 19 juin, mais l'agenda de Mme le Maire était trop chargé et cela n'a pas pu se faire. Nous pouvons faire un retour soit début juillet soit cela est repoussé en septembre.

Les conseillers plébiscitent la rentrée.

Questions diverses des conseillers :

- Questions sur la Tiny House de Mme Bepoix et M. Tirole : Mme le Maire redonne l'historique de l'arrivée de la Tiny House. Mme Hamelin a proposé qu'elle se mette sur la parcelle à côté de la mairie temporairement sachant qu'elle cherche un autre terrain (à louer ou acheter). Elle est totalement autonome en énergie et n'a pas besoin d'être viabilisée. Ce n'est pas gratuit et il s'agit bien d'une convention précaire.

La DP aurait dû être faite depuis le début fait remarquer M. Tirole.

Mme Bouveresse dit que c'est mal perçu par la population. Elle a eu plusieurs échos. Elle se dit qu'il y a des passe-droits qui sont faits, que c'est une connaissance de Mme Hamelin. Mme la Maire réfute cette rumeur.

M. P-A. Duquet indique que comme c'est bas, la fumée va dans les maisons.

M. Tirole fait la remarque que nous envoyons les gendarmes chez les gens du voyage et là on l'autorise à s'installer. Il demande également ce qu'elle fait de ses poubelles (il a lui-même vérifié les poubelles du cimetière).

M. Chanson dit que c'est un type d'habitat qui est en vogue.

Mme la Maire fait remarquer que la propriétaire de la Tiny House s'inscrit vraiment dans le fait qu'elle est discrète, autonome, et a une philosophie de vie où elle ne veut pas avoir d'empreinte sur la nature... On part dans une certaine confiance.

Mme Bepoix demande ce que décidera la mairie si demain quelqu'un d'autre demande à s'installer. Mme Hamelin redit qu'il s'agit d'une installation temporaire. Et que chaque demande sera étudiée.

- Mme Apffel demande quand le distributeur à pizza sera installé (ou pas). Mme la maire indique que cela doit être installé sur un terrain privé. La demande d'ajout d'un compteur électrique a été acceptée. Elle va discuter avec le propriétaire pour savoir ce qu'il souhaite faire et fera un retour au conseil.

- M. Tirole a une question sur la tribune libre qui aurait dû être débattu au conseil municipal. Mme la Maire indique que personne n'a réagi au compte rendu de la commission Communication sur ce sujet. Le compte rendu a été envoyé, il n'y a eu aucun retour.

Un conseiller fait remarquer qu'il faut faire attention que ce qui est validé en commission soit validé en conseil. On ne peut pas toujours être dans toutes les commissions.

Mme Martin fait remarquer qu'il y a aussi un souci de présence en commission quand il y a seulement 2-3 personnes.

Mme Hamelin se souvient d'un conseil où il avait été dit que ce qui était traité en commission il ne fallait pas revenir dessus. Il y a des comptes rendus où nous avons des retours et là il n'y en avait pas.

Mme Apffel propose qu'en début de conseil il soit rappelé ce qui a été décidé en commissions, et qu'il soit demandé s'il y avait des remarques.

- M. Tirole souhaite avoir des explications sur la démission d'Alexandra.

Mme la Maire indique qu'il s'agit d'une incompatibilité d'humeur.

Alexandra partira le 12 juillet (sa démission prend effet au 1^{er} août mais avec ses congés elle part le 12 juillet)

- M. Tirole expose qu'il pose sa démission de son poste d'adjoint à la fin de la semaine.
- M. Tirole reproche à Mme Hamelin la gestion de l'implantation de la Tiny House, l'incompatibilité d'humeur avec la secrétaire et de bloquer le dossier de l'église. Mme la Maire reconnaît qu'elle a pris du retard dans ce dossier mais n'a jamais empêché sa réalisation. M. Chanson précise qu'il n'y a pas de dossier qui a avancé plus qu'un autre.

Le conseil municipal se termine à 23h47

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du mardi 18 juillet 2023

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 28/07/2023

La Maire,

Catherine HAMELIN



Annexe 1 : Carte extension Natura 2000

